

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2023 et plus particulièrement de la résolution numéro 2023-03-101 concernant un mandat à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la collecte des eaux usées d'une partie de la route 230 Ouest et des rues Alphonse et Maurice.

NATURE DE LA CORRECTION :

À la lecture de la résolution numéro 2023-03-101, il ressort qu'une erreur est survenue quant au montant du mandat accordé à Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour réaliser une étude préliminaire pour la collecte des eaux usées d'une partie de la route 230 Ouest et des rues Alphonse et Maurice.

En effet, le montant du contrat accordé diffère du montant de l'offre de services professionnels soumise le 24 janvier 2023 par Bouchard Service-conseil S.E.N.C. tel qu'apparaissant au 4^e considérant de la résolution.

MODIFICATION :

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal modifie par le présent procès-verbal de correction le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mars 2023 et plus particulièrement la résolution numéro 2023-03-101 de la façon suivante :

Le montant de 8 191,97 \$ est remplacé par le montant de 19 114,60 \$ de façon à ce qu'on y lise ce qui suit : « de mandater la firme Bouchard Service-conseil S.E.N.C. pour réaliser une étude préliminaire pour la collecte des eaux usées d'une partie de la route 230 Ouest et des rues Alphonse et Maurice au montant de 19 114,60 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 24 janvier 2023 ».

Cette modification vise une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par le conseil municipal.

La résolution numéro 2023-03-101 n'est pas autrement modifiée.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Saint-Pascal, ce 16 mars 2023.

Me Louise St-Pierre, greffière